

Réunion du 24 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND
- Excusé(s) : Monsieur David HECKEL, Monsieur Pierre MARMILLOD
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

**N° CG/2011/56 - Développement local des bassins de vie - 2211
Contrats de développement et d'aménagement du territoire
2011-2016 de Haguenau / Trois Croix, de la Région de Saverne
et de Sauer-Pechelbronn**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

Vu la délibération du Conseil Général n° E 1 du 13 juin 2005 relative au cadre méthodologique des contrats de territoire

Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2008/62 du 27 octobre 2008 relative au cadre de l'évaluation des contrats de territoire

Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2008/125 du 15 décembre 2008 relative à la refonte des priorités partagées des contrats de territoire

Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2009/67 du 26 octobre 2009 relative à la simplification de la méthodologie de suivi financier des contrats de territoire,

- approuve les contrats de développement et d'aménagement de territoire de Haguenau / Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn

- approuve les montants des enveloppes financières affectées à ces contrats de territoire, qui sont détaillés comme suit :

- . Haguenau / Trois Croix : 12,40 M€ pour les volets 1 et 2, 28,5 M€ au titre du volet 3
- . Région de Saverne : 11,97 M€ pour les volets 1 et 2, 13,76 M€ au titre du volet 3
- . Sauer-Pechelbronn : 11,68 M€ pour les volets 1 et 2, 1,81 M€ au titre du volet 3

- autorise son président à signer les contrats de territoire de Haguenau / Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn

- décide de la mise en œuvre des contrats de territoire de Haguenau / Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn pour une période de six ans, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016

- rappelle que toute opération inscrite à un contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un examen par la commission permanente.

Le Conseil Général rappelle également que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour approuver les bilans annuels et la révision à mi-parcours des contrats de territoire.

Il approuve par ailleurs le Contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) à conclure entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le Département pour la période 2011/2013, ainsi que le montant maximal de l'enveloppe financière destinée à soutenir la politique jeunesse de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, soit 35 490 € pour l'année 2011, répartis comme suit :

- financement de deux postes d'animateurs à 40 %, plafonnés chacun à 15 245 €

- enveloppe d'un montant de 5 000 € consacrée aux projets entrant dans le plan d'actions.

Il autorise enfin son président à signer ce contrat et décide de sa mise en œuvre pour une période de trois ans (2011-2013) ; ce contrat pourrait être renouvelé pour trois ans après l'évaluation triennale.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111024-62326-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 04/11/11